

ARTICLE 11 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. ↑

Bamako, le 12 MAR 2012

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE


Le Premier ministre,


Madame CISSE Mariam Kaïdama SIDIBE

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Lassine BOUARE

Le ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,


Madame SIBY Ginette BELLEGARDE